

SICAV de droit français

**LAZARD ALPHA
ALLOCATION**

RAPPORT ANNUEL

au 31 mars 2026

**Société de Gestion : Lazard Frères Gestion SAS
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux Comptes : PricewaterhouseCoopers Audit**

Lazard Frères Gestion SAS - 25 rue de Courcelles - 75008 - Paris

SOMMAIRE

1. Changements intéressant l'OPC	3
2. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	4
3. Rapport de gestion	5
4. Informations réglementaires	11
5. Certification du Commissaire aux Comptes	16
6. Comptes de l'exercice	22
7. Texte des résolutions	52
8. Annexe(s)	53
Caractéristiques de l'OPC	54
Information SFDR	63

1. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Le Conseil d'administration de la Sicav **LAZARD ALPHA ALLOCATION** (Code ISIN : FR0010438168), en date du 12/05/2025, a informé les administrateurs de la fin du prélèvement des commissions de mouvement au plus tard le 31/12/2025, et a validé l'entrée en vigueur des frais de fonctionnement et de services (FFS), suite à la modification de la doctrine de l'AMF (position-recommandation DOC-2011-05).

➤ **Date d'effet : 06/10/2025**

CHANGEMENT A INTERVENIR

Le Conseil d'administration de la Sicav **LAZARD ALPHA ALLOCATION** (Code ISIN : FR0010438168), en date du 10/03/2026, a décidé d'implémenter deux outils de gestion de la liquidité dans le prospectus de la SICAV, conformément aux dispositions de la Directive (UE) 2024/927 du 13 mars 2024 dite « Directive AIFM 2 » :

- l'extension des délais de préavis, et
- le plafonnement des rachats (« Gates »).

L'article 8 des statuts de la Sicav sera modifié après tenue d'une assemblée générale extraordinaire.

2. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

I. Liste des mandats exercés dans des sociétés anonymes (SA) et/ou sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) ayant leur siège sur le territoire français

Noms des Administrateurs	Nombre de mandats	Liste des mandats et fonctions
M. François-Marc Durand <i>Président de Lazard Frères Gestion SAS</i>	4	- Président Directeur Général de la Sicav Norden - Président Directeur Général de la Sicav Lazard Alpha Allocation - Administrateur de la Sicav Lazard Small Caps Euro - Administrateur de la Sicav Lazard Funds (Sicav à compartiments)
M. Romain Fournier-Bourdier <i>Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	3	- Président Directeur Général de la Sicav Lazard Patrimoine Actions - Directeur Général Administrateur de la Sicav Adis - Administrateur de la Sicav Lazard Alpha Allocation
M. Colin Faivre <i>Directeur de Lazard Frères Gestion SAS</i>	3	- Directeur Général délégué Administrateur de la Sicav Lazard Alpha Allocation - Administrateur de la Sicav Lazard Multi Assets (Sicav à Compartiments) - Administrateur de la Sicav Lazard Convertible Global

II. Conventions visées à l'article L.225-37-4 al.2 du Code de commerce

La sicav n'a pas été informée de la conclusion de conventions relevant de l'article L225-37-4 al.2 du Code de commerce au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026.

III. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale visées à l'article L.225-37-4 al.3 du Code de commerce

Aucune délégation relevant de l'article L.225-37-4 al.3 du Code de commerce n'a été accordée, ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026.

IV. Choix de la modalité d'exercice de la direction générale

Le Conseil d'Administration n'a pas opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

JETONS DE PRESENCE

La Sicav ne distribue aucun jeton de présence aux administrateurs.

PERFORMANCE

La performance de la Sicav sur la période est de :

Lazard Alpha Allocation A = 3,82%

Lazard Alpha Allocation B = 3,04%

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC et n'est pas constante dans le temps.

La performance de l'indice sur la période est de +6.97%

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Introduction

L'environnement économique des douze derniers mois a été marqué par deux chocs majeurs. Le 2 avril 2025, les États-Unis ont annoncé une forte augmentation des droits de douane sur leurs importations, rompant avec l'ordre établi depuis quarante ans. Plus récemment, l'éclatement de la guerre en Iran, le 27 février 2026, a entraîné la quasi-paralysie du transport maritime dans le détroit d'Ormuz et la fermeture d'importantes infrastructures énergétiques, provoquant une flambée des prix de l'énergie.

Face au choc protectionniste américain, la croissance mondiale s'est révélée plus résiliente que prévu : d'après les projections du FMI, la croissance du PIB mondial s'est stabilisée à 3,4% en 2025. Aux États-Unis, la croissance a été stimulée par des investissements très importants dans le secteur de l'intelligence artificielle et des effets de richesse favorables pour les ménages à revenus élevés. En revanche, le marché du travail s'est affaibli, poussant la Fed à reprendre la baisse de son taux directeur à l'automne. L'inflation est restée supérieure à son objectif mais l'impact des droits de douane a été moins important que ce que l'on pouvait craindre. Dans la zone euro, la résistance de la demande intérieure a contrebalancé le frein du commerce extérieur, incitant la BCE à interrompre son cycle de baisse des taux à l'été, alors que le processus de désinflation s'est poursuivi. La Chine est parvenue à réorienter ses exportations vers d'autres marchés que les États-Unis, permettant le maintien de sa croissance, malgré un secteur de l'immobilier toujours en difficulté.

Aujourd'hui, la résilience de l'économie mondiale est mise à l'épreuve par le déclenchement de la guerre en Iran. Selon les prévisions de référence du FMI, qui présupposent un conflit de courte durée et un reflux progressif des prix de l'énergie, la croissance mondiale devrait ralentir à 3,1% cette année, tandis que l'inflation globale devrait remonter à 4,4%. Dans un scénario très défavorable, caractérisé par des perturbations de l'approvisionnement en énergie qui se poursuivraient jusqu'à l'année prochaine, ainsi que par un désancrage des anticipations d'inflation et un fort resserrement des conditions financières, la croissance mondiale déclinerait à 2% cette année, alors que l'inflation s'approcherait de 6%.

Jusqu'à présent, les marchés financiers ont plutôt bien absorbé ces chocs, hors marchés énergétiques, même si ceux-ci ont généré des épisodes de forte volatilité. Les marchés actions s'inscrivent en forte hausse sur la période, portés par la résilience de l'économie mondiale, les baisses de taux de la Fed et la thématique de l'intelligence artificielle. La remontée des taux d'intérêt consécutive à l'éclatement du conflit militaire en Iran a pesé sur les marchés obligataires européens, mais tous les segments affichent encore des performances positives. Côté devises, la tendance a été marquée par une nette appréciation de l'euro contre le dollar et le yen.

Économie

Les annonces de Donald Trump sur les droits de douane ont provoqué un choc d'incertitude inédit, culminant le 2 avril 2025 avec l'annonce de hausses considérables sur la plupart des pays. La suspension partielle de ces mesures le 9 avril 2025, suivie de la signature d'accords bilatéraux successifs a ensuite permis une détente progressive. Depuis le 20 février 2026, les droits de douane mis en place via l'International Emergency Economic Powers Act ont été supprimés et remplacés quelques jours après par un droit de douane uniforme de 10%, applicable jusqu'à fin juillet 2026, après quoi le Congrès devra approuver leur prolongation. D'après les estimations du Yale Budget Lab, le taux moyen des droits de douane américains atteignait 11% en mars 2026, contre 2% en janvier 2025 et un pic à 21% en avril 2025. Face à ce choc protectionniste, les principales économies ont fait preuve de résilience.

La croissance américaine a été solide à +2,0% sur un an au quatrième trimestre 2025, soutenue principalement par la consommation des ménages et la dynamique de l'investissement dans l'intelligence artificielle. La fermeture du gouvernement fédéral entre le 1er octobre et le 12 novembre 2025, le plus long shutdown de l'histoire américaine, a toutefois nettement pesé sur la croissance trimestrielle en fin d'année. Les créations d'emplois ont ralenti à partir de l'été 2025, mais le taux de chômage n'a que légèrement augmenté, à 4,4% en février 2026. L'impact des droits de douane sur l'inflation totale a jusqu'à présent été modéré, les prix à la consommation progressant de + 2,4% sur un an en février 2026.

Les signes d'affaiblissement du marché du travail ont conduit la Fed à reprendre la baisse de son taux directeur à la fin de l'année 2025. Trois baisses consécutives de 25 points de base sont intervenues entre septembre et décembre 2025, le ramenant dans la fourchette de 3,50%-3,75%. Du côté des mesures non conventionnelles, la Fed est revenue à une politique d'expansion de son bilan en décembre 2025, un revirement justifié par la nécessité d'éviter des tensions sur le marché monétaire. Donald Trump a désigné Kevin Warsh pour succéder à Jerome Powell après la fin de son mandat, en mai 2026. Sur le plan budgétaire, le Congrès américain a adopté à l'été 2025 le projet de loi porté par Donald Trump.

La croissance de la zone euro est restée modérée à +1,2% sur un an au quatrième trimestre 2025, la résistance de la demande intérieure contrebalançant le frein du commerce extérieur. Les écarts de croissance entre pays ont été marqués : +2,7% en Espagne, +1,2% en France, +0,8% en Italie et +0,4% en Allemagne. Le taux de chômage est resté proche des plus bas à 6,1% en janvier 2026. L'inflation s'était stabilisée autour de 2% avant de remonter à +2,5% en mars 2026, sous l'effet de la hausse des prix de l'énergie. Dans cet environnement, la BCE a interrompu son cycle d'assouplissement monétaire en septembre 2025, après deux baisses de son taux directeur au printemps 2025, ramenant le taux de dépôt à 2,00%. Sur le plan de la politique intérieure, François Bayrou a été contraint de démissionner à la suite de l'échec d'un vote de confiance le 8 septembre 2025. Il a été remplacé par Sébastien Lecornu, lui-même contraint de démissionner avant d'être finalement rappelé à ses fonctions. Le budget 2025 de la France a été définitivement adopté au début du mois de février 2026.

En Chine, la croissance a progressivement ralenti pour s'établir à +4,5% sur un an au quatrième trimestre 2025, portant la croissance sur l'ensemble de l'année 2025 à +5,0%, en ligne avec l'objectif fixé par le gouvernement. La demande intérieure a été freinée par la crise du secteur immobilier et les mesures visant à réduire les surcapacités industrielles. A l'inverse, le commerce extérieur a largement soutenu l'activité, l'excédent commercial atteignant un niveau record à près de 1200 milliards de dollars en 2025. Les exportations vers les États-Unis ont chuté, mais la baisse a été compensée par le reste du monde. En parallèle, les importations n'ont progressé que modérément. En mars 2026, le gouvernement a annoncé viser une croissance annuelle comprise entre « 4,5% et 5,0% » en 2026.

Marchés

Les marchés actions ont enregistré de bonnes performances au cours de l'année passée : l'indice MSCI World All Country en dollars a progressé de +18,4%, avec une hausse de +17,4% pour l'indice MSCI World des pays développés et de +26,9% pour l'indice MSCI Emerging Markets. L'appétit pour le risque a été soutenu par la résilience de l'économie mondiale, les baisses de taux directeur de la Fed, et la thématique de l'intelligence artificielle.

Deux pics de volatilité ont toutefois marqué la période : le premier en avril 2025, lié aux annonces sur les droits de douane américains, le second en mars 2026, après l'éclatement de la guerre en Iran. Par ailleurs, les marchés actions ont connu des rotations régionales et sectorielles importantes à la fin de l'année 2025, les investisseurs se détournant des grandes capitalisations américaines et des valeurs de croissance.

À la suite de l'éclatement de la guerre en Iran le 27 février 2026, le transport maritime dans le détroit d'Ormuz s'est retrouvé paralysé, ce qui a fortement perturbé les flux énergétiques et provoqué une envolée des prix du pétrole et du gaz. Sur le seul mois de mars 2026, le Brent a progressé de plus de 63%, le gaz naturel européen de 59% et le gaz naturel asiatique de 94%, portant les glissements annuels à respectivement +58%, +24% et +66%.

La flambée des prix de l'énergie s'est traduite par une révision à la hausse des anticipations de taux directeurs aux États-Unis et en Europe, provoquant un mouvement généralisé de hausse des taux d'intérêt. Celui-ci n'a toutefois pas complètement effacé les gains enregistrés par les marchés obligataires européens au cours de l'année passée : +1,2% pour les obligations souveraines européennes, +1,9% pour l'Investment grade, +2,8% pour le High Yield et +6,4% pour les subordonnées financières AT1.

L'escalade des tensions géopolitiques au Moyen-Orient a soutenu le dollar, en cohérence avec la montée de l'aversion pour le risque et sa corrélation positive aux prix du pétrole sur les dernières années. Le mouvement a toutefois été relativement limité. Sur l'ensemble de l'année passée, l'euro s'apprécie de +6,8% face au dollar, de +13,1% contre le yen et de +4,3% contre la livre sterling, tandis qu'il se déprécie de -3,4% contre le franc suisse.

POLITIQUE DE GESTION

La volatilité a atteint des niveaux extrêmes, avoisinant les 50 % annualisés pour le S&P 500, en raison des répercussions des conséquences économiques globales du protectionnisme américain. Les principaux indices boursiers (S&P 500, Stoxx Europe 600, Nikkei 225) ont initialement perdu plus de 10 % au début du mois (le point bas ayant été atteint autour du 7 avril), avant de regagner une partie significative des pertes grâce à des déclarations plus constructives de la Maison Blanche vis-à-vis de ses partenaires commerciaux. Sur l'ensemble du mois, le S&P 500 recule finalement de 0,8 %, tandis que le Nasdaq progresse de 1,5 %, l'Eurostoxx gagne 0,2 %, et les indices japonais Topix et Nikkei 225 augmentent respectivement de 0,3 % et 1,2 %. Les courbes de taux se repentissent aux États-Unis (les taux à deux ans reculent de 28 points de base, contre seulement 4 points de baisse pour les taux à 10 ans) et en Europe (les taux allemands à 5 ans perdent 35 points de base, contre une baisse de 29 points pour le Bund à 10 ans). Dans ce contexte, l'univers obligataire affiche une performance positive sur le mois : l'indice ICE BofA Euro Broad Market progresse de 1,6 %, soutenu par les segments souverains et investment grade (l'indice Bloomberg Euro-Aggregate 1-10 ans avance de 1,3 %). Les segments des financières subordonnées et du high yield européen enregistrent respectivement des hausses de +0,7 % et +0,2 % sur le mois. Sur les marchés des changes et des matières premières, l'euro s'apprécie notablement (+4,7 %) face au dollar, tandis que le pétrole WTI recule de près de 13 dollars. Compte tenu de l'incertitude très importante et de l'impact négatif à venir sur la croissance des droits de douane, nous avons remonté la sensibilité euro de 1,6 point (10 ans allemand à 2,65%) dont la moitié en fermant la protection qui était sur la France. De même, nous avons augmenté la sensibilité de 0,8 point sur les taux américains (10 ans US à 4,19%). Avec l'annonce d'une pause de 90 jours des droits de douane, le marché a fortement rebondi, nous en avons profité pour réduire de 5% l'exposition aux actions américaines (S&P à 5408) et au dollar (EUR/USD à 1,104). Nous avons augmenté les actions européennes de +1,4% dans le cadre du rebalancement mensuel (CAC 7594).

Les marchés actions ont enregistré une forte hausse, l'annonce d'une trêve commerciale de 90 jours entre les États-Unis et la Chine atténuant les craintes de récession. Le S&P 500 a augmenté de +6,3%, l'Euro Stoxx de +5,7%, le Topix de +5,1% et l'indice MSCI des actions émergentes en dollar de +4,3%. Les évolutions ont été plus contrastées sur les marchés obligataires. La dégradation de la note de crédit des États-Unis par Moody's et le projet de loi budgétaire porté par Donald Trump ont ravivé les inquiétudes sur la trajectoire de la dette, entraînant une nette remontée des taux d'Etat américains (+24 pbs sur le 10 ans). La hausse des taux d'Etat a été plus limitée en Allemagne (+6 pbs sur le 10 ans) et ceux-ci ont baissé dans les pays périphériques (Italie, Espagne), permettant une stabilisation de l'indice ICE BoFA des obligations d'Etat de la zone euro (+0,1%). Sur le marché du crédit européen, les obligations à haut rendement ont surperformé, l'indice iBoxx progressant de +1,3%, contre +0,5% pour les obligations investment grade et +0,8% pour les obligations financières subordonnées. Du côté des devises, l'euro s'est apprécié de +0,2% contre dollar et de +0,9% contre yen. Le recul de l'administration américaine sur les droits de douane vis-à-vis de la Chine diminue le risque de récession aux États-Unis. Nous avons augmenté l'expositions aux actions américaines (S&P à 5803) et au dollar (EUR/USD à 1,11) de 5%. Nous avons diminué les actions européennes de -1,3% dans le cadre du rebalancement mensuel (CAC 7752).

Les actifs risqués ont bénéficié de la désescalade des tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine et de l'annonce d'un cessez-le-feu entre l'Iran et Israël. L'indice MSCI des actions émergentes a progressé de +6,0 % en dollar, le S&P 500 de +5,1 % et le Topix de +2,0 %, contre un repli de -0,6% pour l'Euro Stoxx. Les rendements des obligations d'État ont divergé aux États-Unis et en Europe. Les taux américains ont baissé, sous l'effet d'un renforcement des attentes de baisses de taux de la Fed motivées par des signes de ralentissement de l'économie. Les taux allemands ont progressé en raison des perspectives d'une politique budgétaire plus expansionniste. Dans ce contexte, l'euro s'est apprécié de +3,9 % face au dollar et au yen tandis que l'indice ICE BofA des obligations d'État de la zone euro a baissé de -0,2%. Sur le segment du crédit, les indices iBoxx ont enregistré des performances positives : +0,3% pour les obligations investment grade, +0,4% pour les obligations high yield et +0,6% pour les obligations financières subordonnées. Nous avons diminué les actions européennes de -0,2% dans le cadre du rebalancement mensuel (CAC 7666).

Les marchés actions ont progressé, soutenus par la résilience de l'économie mondiale, les solides résultats des entreprises américaines et les avancées dans les négociations commerciales entre les États-Unis et leurs principaux partenaires.

L'Union Européenne et le Japon seront soumis à des droits de douane de 15% sur la majorité de leurs produits, des taux plus élevés qu'en début d'année mais plus bas que ceux que Donald Trump avait menacé d'appliquer après la date butoir du 1er août. Les actions japonaises ont surperformé, le Topix progressant de +3,2%, contre +2,2% pour le S&P 500, +1,9% pour l'indice MSCI des actions émergentes et +1,0% pour l'Euro Stoxx. Ce contexte, combiné à un discours plus hawkish que prévu de Christine Lagarde, a entraîné une hausse des taux d'intérêt aux Etats-Unis et en Europe, pesant sur l'indice ICE BofA des obligations d'État de la zone euro, en repli de -0,2%. Les indices iBoxx ont augmenté de +0,5% pour les obligations investment grade, +0,7% pour les obligations financières subordonnées et +1,0% pour les obligations high yield. L'euro a nettement reculé contre dollar, baissant de -3,2% sur le mois, tandis qu'il s'est apprécié de +1,4% contre yen. Aux Etats-Unis, la combinaison d'un déficit budgétaire toujours très élevé et d'une politique monétaire plus accommodante pourrait peser sur la devise américaine, nous réduisons de 6% l'exposition au dollar (parité EUR/USD à 1,145). Nous avons mis en place une protection de crédit pour 5% du portefeuille sur des niveaux de spread Xover à 271. Nous avons diminué les actions européennes de -0,9% dans le cadre du rebalancement mensuel (CAC 7772).

Les marchés actions ont globalement enregistré de bonnes performances. Le mauvais rapport sur l'emploi américain et la résurgence du risque politique en France ont pesé, mais les marchés se sont finalement focalisés sur les bonnes publications des sociétés américaines, la trêve commerciale entre les Etats-Unis et la Chine, prolongée de 90 jours, et surtout, le discours de Jerome Powell à Jackson Hole, résolument plus favorable à une première baisse de taux dès septembre. Les petites capitalisations américaines et les actions japonaises se sont avérées particulièrement dynamiques, tandis que les actions européennes ont sous-performé. Sur les marchés obligataires, ce contexte s'est traduit par une forte baisse des taux d'intérêt américains (-34 pts de base sur le 2 ans ; -15 pts de base sur le 10 ans), et un écartement du spread OAT-Bund (+13 pts de base à 79 pts de base), conséquence d'une hausse des taux de +16 pts de base en France, et de +3 pts de base en Allemagne. La réduction du différentiel entre les taux américains et européens a pesé sur le dollar. En termes de performances, l'indice Russell 2000 a progressé de +7,0%, le Topix de +4,5%, le S&P 500 de +2,0%, l'indice MSCI EM de +1,3% et l'Euro Stoxx de +0,3%. L'indice ICE BofA des obligations d'État de la zone euro a baissé de -0,4%. Les indices iBoxx étaient stables pour les obligations investment grade, tandis qu'ils progressaient de +0,1% pour les obligations financières subordonnées et de +0,2% pour les obligations high yield. L'euro s'est apprécié de +2,4% contre dollar et déprécié de -0,1% contre yen. Nous avons participé au lancement du fonds Lazard Sovereignty Europe (2,3%) pour s'exposer à la thématique de la souveraineté européenne. Nous avons augmenté les actions européennes de +0,3% dans le cadre du rebalancement mensuel (CAC 7704).

Les marchés actions ont enregistré de bonnes performances, soutenus par le renforcement des attentes de baisses de taux de la Fed, la thématique de l'intelligence artificielle, et les mesures « anti-involution » en Chine. Ce contexte s'est avéré particulièrement porteur pour les marchés émergents qui ont nettement surperformé. L'indice MSCI EM a progressé de +7,2%, contre +3,6% pour le S&P 500, +3,0% pour le Topix, et +2,8% pour l'Euro Stoxx. Sur les marchés obligataires, l'indice ICE BofA des obligations d'État de la zone euro a monté de +0,4%, aidé par la baisse des taux d'Etat dans les pays périphériques. En France, la chute du gouvernement et la dégradation de la note souveraine par les agences de notation n'ont eu que peu d'impact sur les taux d'intérêt. Les indices iBoxx ont progressé de +0,7% pour les obligations financières subordonnées et de +0,4% pour les obligations high yield et investment grade. L'euro s'est renforcé de +0,4% contre dollar et de +1,0% contre yen, dans un contexte d'incertitude politique accrue au Japon après la démission du premier ministre.

Après la publication des chiffres de l'inflation américaine et la tenue de la réunion de la Fed, les taux courts ont fortement baissé, le 2 ans passant de 3,96 % fin juillet à 3,50 % début septembre. Nous avons clôturé notre position acheteuse sur le 2 ans américain à 3,53 %. Nous avons retiré la protection de crédit (5% du portefeuille) sur des niveaux de spread Xover à 248. Nous avons souscrit pour 2% dans le fonds Lazard Rathmore (fonds d'arbitrage d'obligations convertibles). Nous avons diminué les actions européennes de -0,4% dans le cadre du rebalancement mensuel (CAC 7896).

Le mois a été marqué par une hausse des actifs risqués, une baisse des taux souverains, et des mouvements notables sur les devises. L'appétit pour le risque a été soutenu par un apaisement des tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine ainsi que par de bonnes publications de résultats. Au Japon, l'élection de Sanae Takaichi à la tête du Parti libéral-démocrate et au poste de première ministre s'est traduite par une forte hausse des actions japonaises et une baisse du yen. Le Topix a gagné +6,2%, contre +4,2% pour le MSCI émergents et +2,3% pour le S&P 500 et l'Euro Stoxx. Sur les marchés obligataires européens, l'indice ICE BofA des obligations d'État de la zone euro a progressé de +0,7%.

Au Royaume-Uni, le ton plus accommodant du gouverneur de la Banque d'Angleterre a contribué à une forte baisse des taux d'Etat, permettant un resserrement de l'écart avec l'Allemagne (-29 pb pour le 10 ans britannique contre -8 pb pour l'équivalent allemand). Les indices iBoxx ont enregistré des performances positives : +0,7% pour les obligations investment grade, +0,6% pour les financières subordonnées et +0,1% pour les obligations high yield. Au niveau des devises, l'euro s'est renforcé de +2,4% contre yen et replié de -1,7% contre dollar. Profitant de la bonne performance des actions japonaises, nous avons pris nos bénéfices en réduisant leur poids de 4,2%. En contrepartie, nous avons accru notre exposition aux actions européennes. Nous avons diminué les actions européennes de -0,7% dans le cadre du rebalancement mensuel (CAC 8121).

Les marchés ont terminé globalement stables à l'issue d'un mois volatil. Les publications économiques ambiguës aux États-Unis et les déclarations divergentes des membres de la Fed ont entretenu les incertitudes concernant l'évolution de la politique monétaire américaine. En parallèle, les craintes d'une valorisation excessive des entreprises liées à l'intelligence artificielle ont ressurgi. Les questions budgétaires ont également retenu l'attention : le budget d'automne du gouvernement britannique a rassuré les marchés, tandis que le plan de relance annoncé par le gouvernement japonais a reçu un accueil plus mitigé. Au niveau des performances, le Topix a progressé de +1,4%, contre +0,4% pour l'Euro Stoxx, +0,2% pour le S&P 500 et -2,4% pour l'indice MSCI des actions émergentes. L'indice ICE BofA des obligations d'État de la zone euro s'est replié de -0,3%. Les indices iBoxx ont reculé de -0,3% pour les obligations investment grade et de -0,1% pour les obligations financières subordonnées, contre une progression de +0,2% pour les obligations high yield. L'euro s'est apprécié de +0,5% contre dollar et de +2,0% contre yen. Les bonnes données de l'emploi américain, la stabilisation des droits de douane, la trêve avec la Chine et l'augmentation de la composante nouvelle commande de l'ISM limitent les risques de ralentissement de l'économie américaine. En conséquence, nous avons remonté l'exposition aux actions de 10%, principalement sur le marché américain pour revenir à la neutralité.

Les marchés actions mondiaux ont progressé sur le mois et clôturent l'année à des niveaux proches de leurs plus hauts historiques. Les actions émergentes et européennes ont surperformé, avec une hausse de +3,0% pour l'indice MSCI des actions émergentes et de +2,5% pour l'Euro Stoxx, contre +1,0% pour le Topix et +0,1% pour le S&P 500. Les taux souverains se sont nettement tendus, dans le sillage de l'envolée des taux d'intérêt au Japon, laquelle s'est diffusée aux autres marchés, entraînant une baisse de -0,2 % de l'indice ICE BofA des obligations d'État de la zone euro. Les indices iBoxx ont reculé de -0,2 % pour les obligations investment grade, tandis que les obligations financières subordonnées sont restées stables et que les obligations high yield ont progressé de +0,4 %. L'euro s'est apprécié de +1,3% contre dollar et de +1,6% contre yen. Nous avons augmenté notre exposition aux small caps américaines de 2 %, financée par une réduction équivalente aux large caps US, ce segment ayant sous-performé ces derniers mois. Nous avons diminué les actions européennes de -1,5% dans le cadre du rebalancement mensuel (CAC 8168).

Les marchés actions ont fortement progressé malgré les tensions géopolitiques (Vénézuéla, Groenland, Iran) et les attaques de l'administration américaine contre l'indépendance de la Fed, ces développements ne remettant pas en cause la résilience de l'économie mondiale. Les marchés émergents, les small caps américaines et les actions japonaises se sont montrés très dynamiques, tandis que les grandes capitalisations américaines ont entamé l'année plus prudemment. L'indice MSCI émergents a progressé de +8,9%, contre +5,3% pour le Russell 2000, +4,6% pour le Topix, +2,9% pour l'Euro Stoxx et +1,5% pour le S&P 500. Sur les marchés obligataires, l'indice ICE BofA des obligations d'État de la zone euro a progressé de +0,8%, soutenu par les obligations françaises après un recul de l'incertitude budgétaire. A l'inverse, les obligations japonaises ont subi des pressions suite à l'annonce d'élections anticipées. Côté crédit, les indices iBoxx ont enregistré des performances positives dans la zone euro : +0,9 % pour les obligations financières subordonnées, +0,8 % pour les obligations investment grade et +0,4 % pour les obligations high yield. Au niveau des devises, l'euro s'est apprécié de +0,9% contre dollar et déprécié de -0,3% contre yen. Compte tenu de risques persistants (intensité capitaliste de l'IA, tensions sur l'emploi américain, prime de risque faible et des valorisations qui ne laissent pas de place aux déceptions), nous avons profité de la hausse du début d'année pour réduire tactiquement de 5% l'allocation actions. Nous avons diminué les actions européennes de -0,6% dans le cadre du rebalancement mensuel (CAC 8127).

Les marchés actions ont globalement monté mais les performances sont très contrastées selon les régions. Les actions japonaises ont été particulièrement dynamiques, soutenues par la large victoire électorale de Sanae Takaichi. Les marchés émergents et européens ont également enregistré de solides progressions. A l'inverse, les grandes capitalisations américaines ont reculé, pénalisées par une correction du secteur technologique et des inquiétudes liées aux effets potentiellement disruptifs de l'IA sur certaines industries. Le Topix a gagné +10,5%, l'indice MSCI émergents +5,5% et l'Euro Stoxx +3,5%, contre une baisse de -0,8% pour le S&P500. Le net repli des taux souverains a soutenu l'indice ICE BofA des obligations d'État de la zone euro qui progresse de +1,4%.

Les indices iBoxx du crédit européen sont également en hausse : +0,6% sur l'investissement grade, +0,4% sur les financières subordonnées et +0,3% sur le high yield. L'euro s'est déprécié de -0,3% contre dollar et apprécié de +0,5% contre yen. Nous avons réduit de 1,6% notre exposition aux actions japonaises, après leur forte hausse récente, et réalloué vers les actions émergentes dont les fondamentaux restent porteurs et les valorisations attractives. Nous avons constitué une position pour 1,2 point de sensibilité au taux japonais (10 ans à 2,23). Enfin, nous avons diminué l'exposition aux actions européennes, américaines, japonaises et émergentes de 5% en raison d'un contexte géopolitique et financier plus incertain et de la dégradation des indicateurs de prime de risque, tandis que les marchés européens évoluent à proximité de leurs sommets. Nous avons diminué les actions européennes de -0,3% dans le cadre du rebalancement mensuel (CAC 8607).

Le déclenchement de la guerre en Iran a provoqué une envolée des prix de l'énergie, un décrochage des marchés actions et une forte hausse des taux d'intérêt, les investisseurs craignant une résurgence de l'inflation qui contraindrait les banques centrales à durcir leur politique monétaire. Le prix du baril de Brent a bondi de 63% et celui du gaz européen de 59%. La baisse des marchés actions a été plus marquée en dehors des Etats-Unis : l'indice MSCI des marchés émergents a baissé de -13,1%, le Topix de -10,3%, l'Euro Stoxx de -8,4% et le S&P 500 de -5,0%. La hausse des taux européens (+36 pb sur le 10 ans allemand) a entraîné un recul de -2,7% de l'indice ICE BofA des obligations d'État de la zone euro. Les indices iBoxx du crédit européen ont enregistré des baisses similaires : -2,3% pour l'investissement grade et les financières subordonnées, -2,4% pour le high yield. L'euro a baissé de -2,2% contre dollar et de -0,5% contre yen. Profitant du repli du marché, nous avons relevé notre exposition aux actions afin de revenir à la neutralité, via une réallocation géographique équilibrée. Parallèlement, nous avons augmenté la sensibilité du portefeuille aux taux allemands de 3,6 points (10 ans à 2,95 %).

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	3 010 510,36	5 309 929,60
LAZARD JAPON AC EUR	57 804,67	2 266 859,29
GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES EC	1 227 893,54	367 811,30
LAZARD EURO CREDIT SRI - Action PC EUR	181 714,75	1 341 759,08
LAZARD SOVEREIGNTY EUROPE PART EC	1 319 626,44	70 533,38
Lazard Actions Emergentes I	898 093,94	282 165,64
LAZARD INNOVATION Part IC	22 222,27	935 973,67
LAZARD USD MONEY MARKET	12 448,63	848 533,08
LAZARD RATHMORE ALTERNATIVE FUND-C ACC HDG	774 481,91	34 225,76
LAZARD US SMALL CAP EQUITY FUND EA ACC EUR	426 230,69	347 903,78

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -

- o Prêts de titres : -
- o Emprunt de titres : -
- o Prises en pensions : -
- o Mises en pensions : -

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 44 671 122,95

- o Change à terme : -
- o Future : 44 671 122,95
- o Options : -
- o Swap : -

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	-
. Actions	-
. Obligations	-
. OPCVM	-
. Espèces (*)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	-
. Actions	-
. Obligations	-
. OPCVM	-
. Espèces	-
Total	-

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	-
. Autres revenus	-
Total des revenus	-
. Frais opérationnels directs	-
. Frais opérationnels indirects	-
. Autres frais	-
Total des frais	-

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCEDURE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES

Les intermédiaires utilisés par la société de gestion sont sélectionnés sur la base de différents critères d'évaluation, parmi lesquels figurent la recherche, la qualité d'exécution et de dépouillement des ordres, l'offre de services. Le « Comité Broker » de la société de gestion valide toute mise à jour dans la liste des intermédiaires habilités. Chaque pôle de gestion (taux et actions) rend compte au minimum deux fois par an au Comité Broker de l'évaluation de la prestation de ces différents intermédiaires et de la répartition des volumes d'opérations traités.

L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr

FRAIS D'INTERMEDIATION

L'information concernant les frais d'intermédiation est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Lazard Frères Gestion S.A.S. exerce les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPC dont elle assure la gestion selon le périmètre et les modalités précisées dans la charte qu'elle a établie concernant sa politique d'exercice des droits de vote. Ce document est consultable sur le site internet de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Lazard Frères Gestion a la conviction forte que l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion d'actifs est une assurance supplémentaire de la pérennité de la performance économique.

En effet, la performance à long terme des investissements ne se limite pas à la seule prise en compte de la stratégie financière, elle doit également considérer les interactions de l'entreprise avec son environnement social, économique et financier.

La prise en compte des critères ESG s'inscrit donc dans une démarche naturelle faisant partie de notre processus d'investissement.

Notre approche globale peut se résumer ainsi :

- ✓ L'analyse financière de l'entreprise, extrêmement exigeante, couvre la qualité des actifs, la solidité financière, la prévisibilité des cashflows et leur réinvestissement par la société, la dynamique de la rentabilité économique, sa pérennité et la qualité du management.
- ✓ Cette pérennité est renforcée par la prise en compte de critères extra-financiers :
 - Critères sociaux : par la valorisation du capital humain,
 - Critères environnementaux : par la prévention de l'ensemble des risques environnementaux,
 - Critère de gouvernance : par le respect de l'équilibre entre les structures managériales et actionnariales, afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels et assurer le respect des intérêts des actionnaires minoritaires.

L'intensité et les modalités de notre intégration des critères ESG peuvent naturellement varier suivant les classes d'actifs et les processus d'investissement, mais l'objectif commun est une meilleure appréhension des risques ESG susceptibles d'avoir un impact fort sur la valeur d'une entreprise ou d'un actif souverain.

L'information concernant les critères ESG est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul retenue est la VaR relative.

Niveau maximum de VaR mensuelle : 1,37%.

Niveau minimum de VaR mensuelle : 0,71%.

Niveau moyen de VaR mensuelle : 1,02%.

L'information relative à la VaR de la Sicav Lazard Alpha Allocation figurant dans le rapport annuel arrêté à fin mars 2025 correspondait aux niveaux de VaR absolue. Le prospectus du fonds prévoyant le recours à la méthode de la VaR relative, il convient de présenter également les niveaux de VaR relative.

En conséquence de ce qui précède et afin de compléter cette information, les niveaux de VaR relative pour l'exercice clos à fin mars 2025 sont les suivants :

Min	0.42
Max	0.66
Avg	0.51

REMUNERATIONS

Les rémunérations fixes et variables versées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 par la société de gestion à son personnel identifié comme éligible à la réglementation UCITS et AIFM peuvent être obtenues sur demande par courrier, auprès du service juridique de Lazard Frères Gestion et figurent dans le rapport annuel de la société.

L'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par le Groupe Lazard au regard de différents critères en ce compris les performances financières du Groupe Lazard au titre de l'année écoulée, en tenant compte des résultats de Lazard Frères Gestion.

Le montant total des rémunérations variables ne doit pas entraver la capacité du Groupe Lazard et de Lazard Frères Gestion à renforcer leurs fonds propres en tant que de besoin.

La Direction Générale décide du montant total des rémunérations réparties entre les rémunérations fixes et variables, dans le respect de la séparation absolue entre la composante fixe et la composante variable de la rémunération.

Le montant total des rémunérations variables est déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques financiers et extra financiers ainsi que des conflits d'intérêts.

Le montant de la rémunération variable est ensuite individualisé et déterminé en partie en fonction de la performance de chaque Personnel Identifié.

Annuellement, le « Comité de surveillance de la conformité de la politique de rémunération » de Lazard Frères Gestion, composé notamment de deux membres indépendants de la société de gestion, est chargé de donner un avis sur la bonne application de la politique de rémunération et sur sa conformité à la réglementation applicable.

**Population au 31/12/2025 : CDD et CDI de LFG, LFG Luxembourg et LFG Belgique
(donc hors stagiaires, apprentis et hors LFG Courtage)**

Effectif au 31-12-2025 LFG - LFG Belgique - LFG Luxembourg	Rémunérations fixes annuelles 2025 en €	Rémunération variable au titre de 2025 (cash payé en 2026 et différé attribué en 2026) en €
238	24 995 970	30 680 419

"Personnel identifié"

Catégorie	Nombre de salariés	Rémunérations fixes et variables agrégées 2025 (salaires annuels et bonus cash et différés)
Senior Management	3	6 039 718
Autres	65	29 528 336
Total	68	35 568 054

NB : les montants sont des montants non chargés

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LAZARD FRERES GESTION SAS
25, rue de Courcelles – 75008 PARIS

www.lazardfreresgestion.fr

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 mars 2026**

LAZARD ALPHA ALLOCATION
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
LAZARD FRERES GESTION SAS
25, rue Courcelles
75008 PARIS

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable LAZARD ALPHA ALLOCATION relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/04/2025 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

LAZARD ALPHA ALLOCATION

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2026 - Page 2

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

LAZARD ALPHA ALLOCATION

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2026 - Page 3

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

LAZARD ALPHA ALLOCATION

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2026 - Page 4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa



2026.06.16 14:14:13 +02:00

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 mars 2026**

LAZARD ALPHA ALLOCATION
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
LAZARD FRERES GESTION SAS
25, rue Courcelles
75008 PARIS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la SICAV dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa



2026.06.16 14:13:54 +02:00

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

6. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/03/2026 en EUR	31/03/2026	31/03/2025
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	34 448 807,03	39 006 562,18
OPCVM	34 448 807,03	39 006 562,18
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	801 539,23	165 204,69
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I) (*)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	35 250 346,26	39 171 766,87
Créances et comptes d'ajustement actifs	1 118 312,31	335 685,59
Comptes financiers	317 229,56	945 314,24
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	1 435 541,87	1 280 999,83
Total de l'actif I+II	36 685 888,13	40 452 766,70

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/03/2026 en EUR	31/03/2026	31/03/2025
Capitaux propres :		
Capital	33 981 598,98	39 205 462,94
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	1 106 625,94	861 934,76
Capitaux propres I	35 088 224,92	40 067 397,70
Passifs de financement II (*)	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	35 088 224,92	40 067 397,70
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	803 163,29	158 348,90
Emprunts (C) (*)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	803 163,29	158 348,90
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	26 248,16	72 277,64
Concours bancaires	768 251,76	154 742,46
Sous-total autres passifs IV	794 499,92	227 020,10
Total Passifs : I+II+III+IV	36 685 888,13	40 452 766,70

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/03/2026 en EUR	31/03/2026	31/03/2025
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	25 185,24	33 153,65
Sous-total produits sur opérations financières	25 185,24	33 153,65
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-11 022,19	-14 689,81
Sous-total charges sur opérations financières	-11 022,19	-14 689,81
Total revenus financiers nets (A)	14 163,05	18 463,84
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-301 843,36	-252 688,17
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-301 843,36	-252 688,17
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-287 680,31	-234 224,33
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	25 620,14	-69 738,19
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-262 060,17	-303 962,52
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	724 099,51	846 699,00
Frais de transactions externes et frais de cession	-5 505,74	-4 418,81
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	718 593,77	842 280,19
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-21 512,22	166 599,44
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	697 081,55	1 008 879,63

Compte de résultat au 31/03/2026 en EUR	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	895 228,63	-109 636,76
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-2 919,89	-1 740,99
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	892 308,74	-111 377,75
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-220 704,18	268 395,40
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	671 604,56	157 017,65
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	-	-
Impôt sur le résultat V (*)	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	1 106 625,94	861 934,76

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence composite suivant : 50% MSCI World All Countries net total return ; 50% ICE BofAML Euro Broad Market Index. L'indicateur de référence est rebalancé mensuellement et ses constituants sont exprimés en EUR, ils s'entendent dividendes ou coupons nets réinvestis.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Actif net Global en EUR	8 523 452,11	9 343 449,98	25 182 920,75	40 067 397,70	35 088 224,92
Action LAZARD ALPHA ALLOCATION "A" en EUR					
Actif net	8 474 805,17	9 197 122,42	9 609 402,54	10 167 872,48	10 023 514,10
Nombre de titres	90,000	96,187	96,259	99,102	94,102
Valeur liquidative unitaire	94 164,50	95 617,10	99 828,61	102 600,07	106 517,54
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	14 455,13	9 618,88	-1 271,00	2 577,01	2 113,51
Capitalisation unitaire sur revenu	-242,50	-137,66	-85,77	-197,21	-221,04
Action LAZARD ALPHA ALLOCATION "B" en EUR					
Actif net	48 646,94	146 327,56	15 573 518,21	29 899 525,22	24 995 912,93
Nombre de titres	293,000	874,477	89 809,157	169 040,058	137 144,435
Valeur liquidative unitaire	166,03	167,33	173,40	176,87	182,25
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	25,57	16,91	-2,23	4,45	3,62
Capitalisation unitaire sur revenu	-1,65	-1,49	-1,39	-1,68	-1,75
Action LAZARD ALPHA ALLOCATION PRESTIMOINE DYNAMIQUE en EUR					
Actif net	-	-	-	-	68 797,89
Nombre de titres	-	-	-	-	686,370
Valeur liquidative unitaire	-	-	-	-	100,23
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-	-	-	-	1,90
Capitalisation unitaire sur revenu	-	-	-	-	-0,35

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché.

Valeurs mobilières :

- **Les instruments de type « actions et assimilés »** sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation (source WM Closing).

- **Les instruments financiers de taux**

Les instruments de taux sont pour l'essentiel valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

- **Type « obligations et assimilés »** sont valorisés sur la base d'une moyenne de prix recueillis auprès de plusieurs contributeurs en fin de journée.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation dont la responsabilité est assurée par l'Assemblée Générale.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- **Type « titres de créance négociables » :**

Les titres de créances négociables (TCN) sont valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BVAL et/ou BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

La valorisation des instruments du marché monétaire respecte les dispositions du règlement (UE) 2017/1131 du 14 juin 2017. En conséquence, l'OPC n'a pas recours à la méthode du coût amorti.

- **OPC :**

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

- **Acquisitions / Cessions temporaires de titres**

Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (€STR, taux interbanques à 1 ou 2 semaines, Euribor 1 à 12 mois) correspondant à la durée du contrat.

Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

- **Opérations à terme fermes et conditionnelles**

Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels et du gré à gré sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé

Les produits négociés sur un marché non réglementé sont valorisés en Market-to-Market (à leur valeur de marché) via les modèles classiques de valorisation..

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.

Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) selon la formule ci-après :

$$\frac{\text{Actif brut} \times \text{taux de frais de fonctionnement et de gestion} \times \text{nb jours entre la VL calculée et la VL précédente}}{365 \text{ (ou 366 les années bissextiles)}}$$

Ces montants sont alors enregistrés au compte de résultat de l'OPC et versés intégralement à la société de gestion.

La société de gestion effectue le paiement des frais de fonctionnement de l'OPC et notamment :

- . de la gestion financière ;
- . de la gestion administrative et comptable ;
- . de la prestation du dépositaire ;
- des autres frais de fonctionnement :
- . honoraires des commissaires aux comptes ;
- . publications légales (Balo, Petites Affiches, etc...) le cas échéant.

Ces frais n'incluent pas les frais de transactions.

Frais applicables jusqu'au 06/10/2025 :

<i>Frais facturés à l'OPC</i>	<i>Assiette</i>	<i>Action</i>	<i>Taux Barème (TTC maximum)</i>	
Frais de gestion financière	Actif net	A	0,215%	
		B	0,965%	
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Appliqués à toutes les actions	0,035%	
Frais indirects (commissions et frais de gestion)	Actif net	Appliqués à toutes les actions	5,00%	
Commissions de mouvement (de 0 à 100% perçues par la société de gestion et de 0 à 100% perçues par le dépositaire)	Prélèvement maximum sur chaque transaction	Appliquées à toutes les actions	Actions Zone Euro	Néant
			Actions Etrangères hors Zone Euro	Néant
			Instruments de taux	Néant
			Instruments sur marché à terme et autres opérations	De 0 à 450 € par lot/contrat
Commission de surperformance	Actif net	A, B	Néant	

Frais applicables à partir du 06/10/2025 :

<i>Frais facturés à l'OPC</i>	<i>Assiette</i>	<i>Action</i>	<i>Taux Barème (TTC maximum)</i>
Frais de gestion financière	Actif net	A	0,215%
		B	0,965%
		Prestimoine Dynamique	1,45%
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Appliqués à toutes les actions	0,15%
Frais indirects (commissions et frais de gestion)	Actif net	Appliqués à toutes les actions	5,00%
Commission de sur-performance	Actif net	A, B, Prestimoine Dynamique	Néant

Seules les contributions dues pour la gestion de l'OPC en application du d) du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier et les éventuels coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances sont hors champ des blocs de frais évoqués dans le tableau ci-dessus.

Les frais de fonctionnement et autres services comprennent :

- Les frais et coûts d'enregistrement et de référencement,
- Les frais et coûts d'information clients et distributeurs (dont notamment les frais liés à la constitution et de diffusion de la documentation et des reportings réglementaires et les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs...),
- Les frais et coûts des données,
- Les frais de commissariat aux comptes,
- Les frais liés au dépositaire et aux teneurs de compte,

- Les frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable,
- Les frais d'audit, frais fiscaux (y compris avocat et expert externe - récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...) et frais et coûts juridiques propres à l'OPC,
- Les frais et coûts liés au respect d'obligations réglementaires et aux reportings au régulateur (dont notamment les frais liés aux reportings, les cotisations aux Associations professionnelles obligatoires, les frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils, les frais de mise en œuvre des politiques de vote aux Assemblées Générales...)
- Les frais et coûts opérationnels
- Les frais et coûts liés à la connaissance client

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action LAZARD ALPHA ALLOCATION PRESTIMOINE DYNAMIQUE	Capitalisation	Capitalisation
Action LAZARD ALPHA ALLOCATION "A"	Capitalisation	Capitalisation
Action LAZARD ALPHA ALLOCATION "B"	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/03/2026	31/03/2025
Capitaux propres début d'exercice	40 067 397,70	25 182 920,75
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	3 747 966,44	16 247 894,70
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-10 050 361,42	-1 860 095,86
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-287 680,31	-234 224,33
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	718 593,77	842 280,19
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	892 308,74	-111 377,75
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	35 088 224,92	40 067 397,70

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action LAZARD ALPHA ALLOCATION "A"		
Actions souscrites durant l'exercice	1,000	107 636,26
Actions rachetées durant l'exercice	-6,000	-629 287,83
Solde net des souscriptions/rachats	-5,000	-521 651,57
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	94,102	
Action LAZARD ALPHA ALLOCATION "B"		
Actions souscrites durant l'exercice	19 555,322	3 568 317,45
Actions rachetées durant l'exercice	-51 450,945	-9 421 002,14
Solde net des souscriptions/rachats	-31 895,623	-5 852 684,69
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	137 144,435	
Action LAZARD ALPHA ALLOCATION PRESTIMOINE DYNAMIQUE		
Actions souscrites durant l'exercice	687,050	72 012,73
Actions rachetées durant l'exercice	-0,680	-71,45
Solde net des souscriptions/rachats	686,370	71 941,28
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	686,370	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action LAZARD ALPHA ALLOCATION "A"	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Action LAZARD ALPHA ALLOCATION "B"	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Action LAZARD ALPHA ALLOCATION PRESTIMOINE DYNAMIQUE	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
LAZARD ALPHA ALLOCATION "A" FR0010438168	Capitalisation	Capitalisation	EUR	10 023 514,10	94,102	106 517,54
LAZARD ALPHA ALLOCATION "B" FR0010449538	Capitalisation	Capitalisation	EUR	24 995 912,93	137 144,435	182,25
LAZARD ALPHA ALLOCATION PRESTIMOINE DYNAMIQUE FR001400YBO8	Capitalisation	Capitalisation	EUR	68 797,89	686,370	100,23

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	5 152,11	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA	NA
Total	5 152,11					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
	+/-					
Total	-	-	-	-	-	-

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	317,23	-	-	-	317,23
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-768,25	-	-	-	-768,25
Hors-bilan					
Futures	NA	36 149,70	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments financiers	NA	-	-	-	-
Total		36 149,70	-	-	-451,02

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	[3 - 6 mois] (*)	[6 - 12 mois] (*)	[1 - 3 ans] (*)	[3 - 5 ans] (*)	[5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	317,23	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-768,25	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	36 149,69	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	-451,02	-	-	-	-	36 149,69	-

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 JPY +/-	Devise 2 USD +/-	Devise 3 GBP +/-	Devise 4 CHF +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	181,51	305,42	141,54	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-435,22	-24,19	-308,71	-0,14	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures options swaps	-2 740,19	621,93	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	-2 993,90	903,16	-167,17	-0,14	-

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0000003998	LAZARD EQUITY SRI PC	Lazard Frères Gestion SAS	Actions Euro	France	EUR	1 085 671,81
FR0000174310	LAZARD SMALL CAPS EURO I	Lazard Frères Gestion SAS	Actions Euro	France	EUR	1 199 346,89
FR0007074695	LAZARD ACT AMERIC PC-EUR	Lazard Frères Gestion SAS	Actions internationales	France	EUR	965 671,72
FR0010365288	Lazard Actions Emergentes I	Lazard Frères Gestion SAS	Actions internationales	France	EUR	3 158 331,66
FR001400M857	LAZARD GREEN CAPITAL EC	Lazard Frères Gestion SAS	Actions internationales	France	EUR	1 598 396,44
FR0014009F63	LAZARD IMPACT HUMAN CAPITAL EC EUR	Lazard Frères Gestion SAS	Actions internationales	France	EUR	361 428,27
FR0012044535	LAZARD INNOVATION Part E	Lazard Frères Gestion SAS	Actions internationales	France	EUR	263 085,39
FR0012044519	LAZARD INNOVATION Part IC	Lazard Frères Gestion SAS	Actions internationales	France	EUR	666 185,00
FR0000004012	LAZARD JAPON AC EUR	Lazard Frères Gestion SAS	Actions internationales	France	EUR	353 165,92
FR0011474980	NORDEN SMALL	Lazard Frères Gestion SAS	Actions internationales	France	EUR	743 630,60
FR0014010419	LAZARD SOVEREIGNTY EUROPE PART EC	Lazard Frères Gestion SAS	Fonds / Actions	France	EUR	1 397 830,98
FR001400DLP8	LAZARD EURO CREDIT SRI - Action PC EUR	Lazard Frères Gestion SAS	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	6 813 744,05
FR0000027609	Lazard Euro Short Duration SRI - Action PVC EUR	Lazard Frères Gestion SAS	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	4 379 557,76
FR001400BVQ9	GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES EC	Lazard Frères Gestion SAS	Obligations et autres titres de créance Internat.	France	EUR	3 367 501,71
FR0010235507	LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES - Action PC EUR	Lazard Frères Gestion SAS	Obligations et autres titres de créance Internat.	France	EUR	1 791 679,36
FR0013507019	LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI PART PVC EUR	Lazard Frères Gestion SAS	Obligations et autres titres de créance Internat.	France	EUR	1 082 030,43

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR001400OSG9	LAZARD FUNDS LAZARD GLOBAL BOND OPPORTUNITIES EC	Lazard Frères Gestion SAS	Obligations et autres titres de créance Internat.	France	EUR	3 219 550,45
IE0006ZU4VE9	LAZARD US SMALL CAP EQUITY FUND EA ACC EUR	LAZARD FUND MANAGERS (IRELAND) LIMITED	Fonds / Actions	Irlande	EUR	1 240 546,82
IE00BFZ4RW27	LAZARD RATHMORE ALTERNATIVE FUND- C ACC HDG	LAZARD FUND MANAGERS (IRELAND) LIMITED	Fonds / Arbitrage	Irlande	EUR	761 451,77
Total						34 448 807,03

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/03/2026
Créances		
	Ventes à règlement différé	17 152,27
	Souscriptions à recevoir	58 741,74
	Dépôts de garantie en espèces	1 042 418,30
Total des créances		1 118 312,31
Dettes		
	Frais de gestion fixe	26 248,16
Total des dettes		26 248,16
Total des créances et des dettes		1 092 064,15

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/03/2026
Action LAZARD ALPHA ALLOCATION "A"	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	24 934,99
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,24
Rétrocessions des frais de gestion	-
Action LAZARD ALPHA ALLOCATION "B"	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	276 760,13
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,99
Rétrocessions des frais de gestion	-
Action LAZARD ALPHA ALLOCATION PRESTIMOINE DYNAMIQUE	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	148,24
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,52
Rétrocessions des frais de gestion	-

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2026
Garanties reçues	-
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	-
Garanties données	-
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2026
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2026
Actions			-
Obligations			-
TCN			-
OPC			34 448 807,03
	FR001400BVQ9	GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES EC	3 367 501,71
	FR0007074695	LAZARD ACT AMERIC PC-EUR	965 671,72
	FR0010365288	Lazard Actions Emergentes I	3 158 331,66
	FR0010235507	LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES - Action PC EUR	1 791 679,36
	FR0000003998	LAZARD EQUITY SRI PC	1 085 671,81
	FR001400DLP8	LAZARD EURO CREDIT SRI - Action PC EUR	6 813 744,05
	FR0013507019	LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI PART PVC EUR	1 082 030,43
	FR00000027609	Lazard Euro Short Duration SRI - Action PVC EUR	4 379 557,76
	FR001400OSG9	LAZARD FUNDS LAZARD GLOBAL BOND OPPORTUNITIES EC	3 219 550,45
	FR001400M857	LAZARD GREEN CAPITAL EC	1 598 396,44
	FR0014009F63	LAZARD IMPACT HUMAN CAPITAL EC EUR	361 428,27
	FR0012044535	LAZARD INNOVATION Part E	263 085,39
	FR0012044519	LAZARD INNOVATION Part IC	666 185,00
	FR0000004012	LAZARD JAPON AC EUR	353 165,92
	IE00BFZ4RW27	LAZARD RATHMORE ALTERNATIVE FUND-C ACC HDG	761 451,77
	FR0000174310	LAZARD SMALL CAPS EURO I	1 199 346,89
	FR0014010419	LAZARD SOVEREIGNTY EUROPE PART EC	1 397 830,98
	IE0006ZU4VE9	LAZARD US SMALL CAP EQUITY FUND EA ACC EUR	1 240 546,82
	FR0011474980	NORDEN SMALL	743 630,60
Instruments financiers à terme			-
Total des titres du groupe			34 448 807,03

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2026	31/03/2025
Revenus nets	-262 060,17	-303 962,52
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	-	-
Revenus de l'exercice à affecter	-262 060,17	-303 962,52
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-262 060,17	-303 962,52

Action LAZARD ALPHA ALLOCATION "A"

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2026	31/03/2025
Revenus nets	-20 800,91	-19 544,24
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-20 800,91	-19 544,24
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-20 800,91	-19 544,24
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-20 800,91	-19 544,24
Total	-20 800,91	-19 544,24
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôt totaux	-	-
Crédits d'impôt unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-	-

Action LAZARD ALPHA ALLOCATION "B"

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2026	31/03/2025
Revenus nets	-241 017,34	-284 418,28
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-241 017,34	-284 418,28
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-241 017,34	-284 418,28
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-241 017,34	-284 418,28
Total	-241 017,34	-284 418,28
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôt totaux	-	-
Crédits d'impôt unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-	-

Action LAZARD ALPHA ALLOCATION PRESTIMOINE DYNAMIQUE

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2026	31/03/2025
Revenus nets	-241,92	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-241,92	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-241,92	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-241,92	-
Total	-241,92	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôt totaux	-	-
Crédits d'impôt unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-	-

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	697 081,55	1 008 879,63
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	697 081,55	1 008 879,63
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	697 081,55	1 008 879,63

Action LAZARD ALPHA ALLOCATION "A"

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	198 885,61	255 387,22
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	198 885,61	255 387,22
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	198 885,61	255 387,22
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	198 885,61	255 387,22
Total	198 885,61	255 387,22
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Action LAZARD ALPHA ALLOCATION "B"

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	496 886,26	753 492,41
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	496 886,26	753 492,41
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	496 886,26	753 492,41
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	496 886,26	753 492,41
Total	496 886,26	753 492,41
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Action LAZARD ALPHA ALLOCATION PRESTIMOINE DYNAMIQUE

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 309,68	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 309,68	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 309,68	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	1 309,68	-
Total	1 309,68	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			34 448 807,03	98,18
OPCVM			34 448 807,03	98,18
Gestion collective			34 448 807,03	98,18
GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES EC	EUR	3 026,859	3 367 501,71	9,60
LAZARD ACT AMERIC PC-EUR	EUR	1 885,562	965 671,72	2,75
Lazard Actions Emergentes I	EUR	2 213,577	3 158 331,66	9,00
LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES - Action PC EUR	EUR	1 137,141	1 791 679,36	5,11
LAZARD EQUITY SRI PC	EUR	360,267	1 085 671,81	3,09
LAZARD EURO CREDIT SRI - Action PC EUR	EUR	5 891,643	6 813 744,05	19,41
LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI PART PVC EUR	EUR	836,016	1 082 030,43	3,08
Lazard Euro Short Duration SRI - Action PVC EUR	EUR	863,905	4 379 557,76	12,48
LAZARD FUNDS LAZARD GLOBAL BOND OPPORTUNITIES EC	EUR	3 084,156	3 219 550,45	9,18
LAZARD GREEN CAPITAL EC	EUR	1 560,995	1 598 396,44	4,56
LAZARD IMPACT HUMAN CAPITAL EC EUR	EUR	278,624	361 428,27	1,03
LAZARD INNOVATION Part E	EUR	982,285	263 085,39	0,75
LAZARD INNOVATION Part IC	EUR	2 726,802	666 185,00	1,90
LAZARD JAPON AC EUR	EUR	1 242,973	353 165,92	1,01
LAZARD RATHMORE ALTERNATIVE FUND-C ACC HDG	EUR	5 512,761	761 451,77	2,17
LAZARD SMALL CAPS EURO I	EUR	1 231,767	1 199 346,89	3,42
LAZARD SOVEREIGNTY EUROPE PART EC	EUR	1 236,931	1 397 830,98	3,98
LAZARD US SMALL CAP EQUITY FUND EA ACC EUR	EUR	11 122,878	1 240 546,82	3,54
NORDEN SMALL	EUR	3 386,296	743 630,60	2,12
Total			34 448 807,03	98,18

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	-	-		-		-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
E-MIN RUS 200 0626	3	-	-6 457,21	327 052,60
EURO STOXX 50 0626	11	-	-23 430,00	604 450,00
MSCI EMG MKT 0626	8	-	-16 906,79	504 981,77
N1 TOKYO NIKK 0626	4	-	-15 057,00	579 094,23
SP 500 MINI 0626	11	-	-123 802,29	3 136 532,29
Sous-total 1.		-	-185 653,29	5 152 110,89
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-185 653,29	5 152 110,89

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO BUND 0626	194	-	-255 650,00	24 325 660,00
JAP GOVT 10 0626	9	-	-75 121,32	6 398 077,51
LONG GILT FUT 0626	54	-	-283 999,36	5 425 958,57
Sous-total 1.		-	-614 770,68	36 149 696,08
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-614 770,68	36 149 696,08

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EC EURUSD 0626	5	-	-2 739,32	627 169,76
RY EURJPY 0626	-22	1 350,22	-	-2 742 146,22
Sous-total 1.		1 350,22	-2 739,32	-2 114 976,46
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		1 350,22	-2 739,32	-2 114 976,46

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	34 448 807,03
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-185 653,29
Total instruments financiers à terme - taux	-614 770,68
Total instruments financiers à terme - change	-1 389,10
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	2 235 730,88
Autres passifs (-)	-794 499,92
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	35 088 224,92

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action LAZARD ALPHA ALLOCATION "A"	EUR	94,102	106 517,54
Action LAZARD ALPHA ALLOCATION "B"	EUR	137 144,435	182,25
Action LAZARD ALPHA ALLOCATION PRESTIMOINE DYNAMIQUE	EUR	686,370	100,23

7. TEXTE DES RÉSOLUTIONS

LAZARD ALPHA ALLOCATION
Société d'investissement à capital variable
Siège social : 10, avenue Percier - 75008 Paris
495 123 572 R.C.S. PARIS

RESOLUTION D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice qui s'élèvent à :

-262 060,17 €	somme distribuable afférente aux revenus nets
697 081,55 €	somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décide de leur affectation comme suit :

1) Somme distribuable afférente aux revenus nets

Action A :	-20 800,91 €	Capitalisation
Action B :	-241 017,34 €	Capitalisation
Action Prestimoine Dynamique :	-241,92 €	Capitalisation

2) Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

Action A :	198 885,61 €	Capitalisation
Action B :	496 886,26 €	Capitalisation
Action Prestimoine Dynamique :	1 309,68 €	Capitalisation

Aucun dividende ne sera donc mis en paiement au titre de cet exercice.

8. ANNEXE(S)

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Lazard Alpha Allocation



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	Lazard Alpha Allocation - Action Prestimoine Dynamique
Code ISIN :	FR001400YBO8
Initiateur du PRIIPS :	LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web :	www.lazardfreresgestion.fr
Contact :	Appelez le +33 (0)1 44 13 01 79 pour de plus amples informations
Autorité compétente :	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LAZARD FRERES GESTION SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Pays d'autorisation et agrément :	LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée en France sous le n°GP-04000068 et réglementée par l'AMF
Date de production du document d'informations clés :	06/10/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Durée : La durée de l'OPC est de 99 ans à compter du 05/04/2007 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au sein des Statuts.

Objectifs :

L'objectif de gestion vise à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence composite suivant : 50% MSCI World All Countries net total return ; 50% ICE BofAML Euro Broad Market Index. Les constituants de l'indicateur sont exprimés en EUR. Les constituants de l'indicateur s'entendent dividendes ou coupons nets réinvestis. L'indicateur de référence est rebalancé mensuellement. Pour réaliser cet objectif de gestion la stratégie s'articule autour de trois axes :

- l'allocation d'actifs ;
- le choix des véhicules d'investissement ;
- la gestion active de l'exposition aux différents marchés.

La Sicav peut investir :

- jusqu'à 100% maximum de l'actif net sur des OPCVM de droit français ou européen ;
- dans la limite de 30% maximum de l'actif net en parts ou actions de FIA de droit français ou établis dans l'Union Européenne ou de fonds d'investissement étrangers répondant aux 4 critères définis par l'article R214-13 du Comofi ;
- l'investissement est uniquement réalisé dans des OPC qui n'investissent pas eux-mêmes plus de 10% de leur actif dans d'autres OPC ;
- Jusqu'à 50% maximum de l'actif net :
 - en obligations et titres de créances émis par des Etats et/ou des entreprises publiques et privées de la catégorie investment grade (notées ainsi par les agences de notation) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, ou spéculative/high yield (notées ainsi par les agences de notation) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, ou OPC spécialisés high yield, et/ou non notées par une agence de notation ;
 - en actions de toute capitalisation et de tout secteur, sans zone géographique prépondérante et en certificats de gré à gré et/ou côtés référencés sur un ou des indices sur matières premières.

La zone géographique principale d'investissement est celle de pays membres de l'OCDE, néanmoins, la Sicav peut détenir des OPC intervenant dans d'autres zones géographiques, notamment dans les pays émergents.

La Sicav peut utiliser des futures, des swaps, des options et du change à terme, négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque action, de taux, de change, de crédit et de matières premières et/ou générer une surexposition et ainsi porter l'exposition de la Sicav au-delà de l'actif net. Le portefeuille est exposé au risque action, de taux, de change, de crédit et de matières premières dans une enveloppe de risque fixée par une VaR relative. La VaR correspond à la perte potentielle dans 99% des cas sur un horizon de 20 jours ouvrés dans des conditions normales de marché. Le niveau de la VaR sera inférieur à deux fois celle de l'indice et le levier n'excédera pas 400% brut.

La Sicav peut également utiliser des titres intégrant des dérivés (warrants, EMTN, bons de souscription ...) pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque action, de taux, de change, et aux indices de matières premières. L'exposition globale de la Sicav au risque « actions » sera gérée dans une fourchette comprise entre 0% et 100% maximum de l'actif net de la Sicav sans zone géographique prépondérante. L'exposition globale de la Sicav au risque de taux sera pilotée dans une fourchette de sensibilité comprise entre -5 et +15.

L'exposition globale directe de la Sicav au risque de change pourra aller jusqu'à 100% de l'actif net de la Sicav. L'exposition globale de la Sicav au risque « matières premières » sera gérée à travers des instruments financiers à terme (IFT) ayant pour sous-jacent des indices de contrats futures de matières premières ou des instruments financiers à terme intégrés dans des instruments financiers (« embedded dérivatives ») dans une fourchette comprise entre -20% et +20% maximum de l'actif net de la Sicav.

Affectation des sommes distribuables :

- Affectation du revenu net : Capitalisation
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvré
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 11h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition diversifiée et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi.

L'OPC ne peut pas être proposé ou vendu aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « 11. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type ».

Recommandation : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :

L'ensemble des autres informations pratiques sur ce produit, notamment le tout dernier prix des parts, le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur

l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



Période de détention recommandée : 5 ans

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit
- Risque de contreparties
- Risque lié aux dérivés

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la capacité de LAZARD FRERES GESTION SAS à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et d'un indice de référence au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	3 110 €	5 970 €
	Rendement annuel moyen	-68,9%	-9,8%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 190 €	10 640 €
	Rendement annuel moyen	-18,1%	1,2%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 220 €	12 370 €
	Rendement annuel moyen	2,2%	4,3%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 970 €	14 020 €
	Rendement annuel moyen	19,7%	7,0%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/12/2021 - 28/12/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/03/2021 - 28/03/2022

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/03/2020 - 28/03/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	521 €	1 778 €
Incidence des coûts annuels (*)	5,3%	3,0% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,3% avant déduction des coûts et de 4,3% après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie	Si vous sortez après 1 an
---	---------------------------

Coûts d'entrée	3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 300 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	2,26% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	219 €
Coûts de transaction	0,02% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	2 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (5 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

Il existe dans votre OPC un dispositif de plafonnement des rachats ("Gates"). Pour l'OPC, le plafonnement des rachats peut être appliqué par la société de gestion lorsque le seuil de 10% de l'actif net est atteint. Veuillez vous référer au point 15 du prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :

Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS – 25, rue de Courcelles 75008 Paris France

Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante <https://www.lazardfreresgestion.fr>

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

En cas de désaccord sur une réponse donnée à une réclamation et une fois épuisé l'ensemble des voies de recours internes, vous pouvez choisir de recourir au Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers – 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02). Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Lazard Alpha Allocation

LAZARD
FRÈRES GESTION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Lazard Alpha Allocation - Action A
Code ISIN : FR0010438168
Initiateur du PRIIPS : LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web : www.lazardfreresgestion.fr
Contact : Appelez le +33 (0)1 44 13 01 79 pour de plus amples informations
Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LAZARD FRERES GESTION SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Pays d'autorisation et agrément : LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée en France sous le n°GP-04000068 et réglementée par l'AMF
Date de production du document d'informations clés : 06/10/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Durée : La durée de l'OPC est de 99 ans à compter du 05/04/2007 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au sein des Statuts.

Objectifs :

L'objectif de gestion vise à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence composite suivant : 50% MSCI World All Countries net total return ; 50% ICE BofAML Euro Broad Market Index. Les constituants de l'indicateur sont exprimés en EUR. Les constituants de l'indicateur s'entendent dividendes ou coupons nets réinvestis. L'indicateur de référence est rebalancé mensuellement. Pour réaliser cet objectif de gestion la stratégie s'articule autour de trois axes :

- l'allocation d'actifs ;
- le choix des véhicules d'investissement ;
- la gestion active de l'exposition aux différents marchés.

La Sicav peut investir :

- jusqu'à 100% maximum de l'actif net sur des OPCVM de droit français ou européen ;
- dans la limite de 30% maximum de l'actif net en parts ou actions de FIA de droit français ou établis dans l'Union Européenne ou de fonds d'investissement étrangers répondant aux 4 critères définis par l'article R214-13 du Comofi ;
- l'investissement est uniquement réalisé dans des OPC qui n'investissent pas eux-mêmes plus de 10% de leur actif dans d'autres OPC ;
- Jusqu'à 50% maximum de l'actif net :
 - en obligations et titres de créances émis par des Etats et/ou des entreprises publiques et privées de la catégorie investment grade (notées ainsi par les agences de notation) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, ou spéculative/high yield (notées ainsi par les agences de notation) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, ou OPC spécialisés high yield, et/ou non notées par une agence de notation ;
 - en actions de toute capitalisation et de tout secteur, sans zone géographique prépondérante et en certificats de gré à gré et/ou côtés référencés sur un ou des indices sur matières premières.

La zone géographique principale d'investissement est celle de pays membres de l'OCDE, néanmoins, la Sicav peut détenir des OPC intervenant dans d'autres zones géographiques, notamment dans les pays émergents.

La Sicav peut utiliser des futures, des swaps, des options et du change à terme, négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque action, de taux, de change, de crédit et de matières premières et/ou générer une surexposition et ainsi porter l'exposition de la Sicav au-delà de l'actif net. Le portefeuille est exposé au risque action, de taux, de change, de crédit et de matières premières dans une enveloppe de risque fixée par une VaR relative. La VaR correspond à la perte potentielle dans 99% des cas sur un horizon de 20 jours ouvrés dans des conditions normales de marché. Le niveau de la VaR sera inférieur à deux fois celle de l'indice et le levier n'excèdera pas 400% brut.

La Sicav peut également utiliser des titres intégrant des dérivés (warrants, EMTN, bons de souscription ...) pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque action, de taux, de change, et aux indices de matières premières. L'exposition globale de la Sicav au risque « actions » sera gérée dans une fourchette comprise entre 0% et 100% maximum de l'actif net de la Sicav sans zone géographique prépondérante. L'exposition globale de la Sicav au risque de taux sera pilotée dans une fourchette de sensibilité comprise entre -5 et +15.

L'exposition globale directe de la Sicav au risque de change pourra aller jusqu'à 100% de l'actif net de la Sicav. L'exposition globale de la Sicav au risque « matières premières » sera gérée à travers des instruments financiers à terme (IFT) ayant pour sous-jacent des indices de contrats futures de matières premières ou des instruments financiers à terme intégrés dans des instruments financiers (« embedded dérivatives ») dans une fourchette comprise entre -20% et +20% maximum de l'actif net de la Sicav.

Affectation des sommes distribuables :

- Affectation du revenu net : Capitalisation
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvré
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 11h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition diversifiée et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi.

L'OPC ne peut pas être proposé ou vendu aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « 11. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type ».

Recommandation : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :

L'ensemble des autres informations pratiques sur ce produit, notamment le tout dernier prix des parts, le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur

l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



Période de détention recommandée : 5 ans



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit
- Risque de contreparties
- Risque lié aux dérivés

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la capacité de LAZARD FRERES GESTION SAS à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	3 130 €	4 670 €
	Rendement annuel moyen	-68,7%	-14,1%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 670 €	9 520 €
	Rendement annuel moyen	-23,3%	-1,0%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 920 €	13 340 €
	Rendement annuel moyen	-0,8%	5,9%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 840 €	17 460 €
	Rendement annuel moyen	38,4%	11,8%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 - 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2015 - 31/12/2020

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2016 - 30/06/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	520 €	1 255 €
Incidence des coûts annuels (*)	5,3%	2,2% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,1% avant déduction des coûts et de 5,9% après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie	Si vous sortez après 1 an
---	---------------------------

Coûts d'entrée	4,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 400 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	1,23% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	118 €
Coûts de transaction	0,02% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	2 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (5 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

Il existe dans votre OPC un dispositif de plafonnement des rachats ("Gates"). Pour l'OPC, le plafonnement des rachats peut être appliqué par la société de gestion lorsque le seuil de 10% de l'actif net est atteint. Veuillez vous référer au point 15 du prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :

Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS – 25, rue de Courcelles 75008 Paris France

Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante <https://www.lazardfreresgestion.fr>

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

En cas de désaccord sur une réponse donnée à une réclamation et une fois épuisé l'ensemble des voies de recours internes, vous pouvez choisir de recourir au Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers – 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02). Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Lazard Alpha Allocation



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	Lazard Alpha Allocation - Action B
Code ISIN :	FR0010449538
Initiateur du PRIIPS :	LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web :	www.lazardfreresgestion.fr
Contact :	Appelez le +33 (0)1 44 13 01 79 pour de plus amples informations
Autorité compétente :	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LAZARD FRERES GESTION SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Pays d'autorisation et agrément :	LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée en France sous le n°GP-04000068 et réglementée par l'AMF
Date de production du document d'informations clés :	06/10/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Durée : La durée de l'OPC est de 99 ans à compter du 05/04/2007 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au sein des Statuts.

Objectifs :

L'objectif de gestion vise à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence composite suivant : 50% MSCI World All Countries net total return ; 50% ICE BofAML Euro Broad Market Index. Les constituants de l'indicateur sont exprimés en EUR. Les constituants de l'indicateur s'entendent dividendes ou coupons nets réinvestis. L'indicateur de référence est rebalancé mensuellement. Pour réaliser cet objectif de gestion la stratégie s'articule autour de trois axes :

- l'allocation d'actifs ;
- le choix des véhicules d'investissement ;
- la gestion active de l'exposition aux différents marchés.

La Sicav peut investir :

- jusqu'à 100% maximum de l'actif net sur des OPCVM de droit français ou européen ;
- dans la limite de 30% maximum de l'actif net en parts ou actions de FIA de droit français ou établis dans l'Union Européenne ou de fonds d'investissement étrangers répondant aux 4 critères définis par l'article R214-13 du Comofi ;
- l'investissement est uniquement réalisé dans des OPC qui n'investissent pas eux-mêmes plus de 10% de leur actif dans d'autres OPC ;
- Jusqu'à 50% maximum de l'actif net :
 - en obligations et titres de créances émis par des Etats et/ou des entreprises publiques et privées de la catégorie investment grade (notées ainsi par les agences de notation) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, ou spéculative/high yield (notées ainsi par les agences de notation) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, ou OPC spécialisés high yield, et/ou non notées par une agence de notation ;
 - en actions de toute capitalisation et de tout secteur, sans zone géographique prépondérante et en certificats de gré à gré et/ou côtés référencés sur un ou des indices sur matières premières.

La zone géographique principale d'investissement est celle de pays membres de l'OCDE, néanmoins, la Sicav peut détenir des OPC intervenant dans d'autres zones géographiques, notamment dans les pays émergents.

La Sicav peut utiliser des futures, des swaps, des options et du change à terme, négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque action, de taux, de change, de crédit et de matières premières et/ou générer une surexposition et ainsi porter l'exposition de la Sicav au-delà de l'actif net. Le portefeuille est exposé au risque action, de taux, de change, de crédit et de matières premières dans une enveloppe de risque fixée par une VaR relative. La VaR correspond à la perte potentielle dans 99% des cas sur un horizon de 20 jours ouvrés dans des conditions normales de marché. Le niveau de la VaR sera inférieur à deux fois celle de l'indice et le levier n'excédera pas 400% brut.

La Sicav peut également utiliser des titres intégrant des dérivés (warrants, EMTN, bons de souscription ...) pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque action, de taux, de change, et aux indices de matières premières. L'exposition globale de la Sicav au risque « actions » sera gérée dans une fourchette comprise entre 0% et 100% maximum de l'actif net de la Sicav sans zone géographique prépondérante. L'exposition globale de la Sicav au risque de taux sera pilotée dans une fourchette de sensibilité comprise entre -5 et +15.

L'exposition globale directe de la Sicav au risque de change pourra aller jusqu'à 100% de l'actif net de la Sicav. L'exposition globale de la Sicav au risque « matières premières » sera gérée à travers des instruments financiers à terme (IFT) ayant pour sous-jacent des indices de contrats futures de matières premières ou des instruments financiers à terme intégrés dans des instruments financiers (« embedded dérivatives ») dans une fourchette comprise entre -20% et +20% maximum de l'actif net de la Sicav.

Affectation des sommes distribuables :

- Affectation du revenu net : Capitalisation
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvré
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 11h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition diversifiée et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi.

L'OPC ne peut pas être proposé ou vendu aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « 11. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type ».

Recommandation : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :

L'ensemble des autres informations pratiques sur ce produit, notamment le tout dernier prix des parts, le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur

l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



Période de détention recommandée : 5 ans

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit
- Risque de contreparties
- Risque lié aux dérivés

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la capacité de LAZARD FRERES GESTION SAS à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	3 130 €	4 670 €
	Rendement annuel moyen	-68,7%	-14,1%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 610 €	9 170 €
	Rendement annuel moyen	-23,9%	-1,7%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 850 €	12 850 €
	Rendement annuel moyen	-1,5%	5,1%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 730 €	16 820 €
	Rendement annuel moyen	37,3%	11,0%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 - 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2015 - 31/12/2020

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2016 - 30/06/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	592 €	1 737 €
Incidence des coûts annuels (*)	6,0%	3,0% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,1% avant déduction des coûts et de 5,1% après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie	Si vous sortez après 1 an
---	---------------------------

Coûts d'entrée	4,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 400 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	1,98% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	190 €
Coûts de transaction	0,02% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	2 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (5 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

Il existe dans votre OPC un dispositif de plafonnement des rachats ("Gates"). Pour l'OPC, le plafonnement des rachats peut être appliqué par la société de gestion lorsque le seuil de 10% de l'actif net est atteint. Veuillez vous référer au point 15 du prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :

Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS – 25, rue de Courcelles 75008 Paris France

Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante <https://www.lazardfreresgestion.fr>

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

En cas de désaccord sur une réponse donnée à une réclamation et une fois épuisé l'ensemble des voies de recours internes, vous pouvez choisir de recourir au Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers – 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02). Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>.

Communication périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Lazard Alpha Allocation

Identifiant d'entité juridique : 969500MY6OWRTI0G2R34

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des bonnes pratiques de gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui

☒ ☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : %

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 63,42% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisé dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisé dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques (E/S) mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement, de l'analyse des titres et du processus d'intégration ESG décrit ci-dessous, les OPC composant le portefeuille promeuvent les caractéristiques environnementales suivantes :

Politique environnementale :

- Intégration par les entreprises des facteurs environnementaux adaptés au secteur, à l'implantation géographique et à tout autre facteur matériel pertinent
- Élaboration d'une stratégie et d'un système de management environnemental
- Élaboration d'une stratégie climatique

Maîtrise des impacts environnementaux :

- Limitation et adaptation au réchauffement climatique
- Gestion responsable de l'eau et des déchets
- Préservation de la biodiversité

Gestion de l'impact environnemental des produits et services :

- Écoconception des produits et services
- Innovation environnementale

ainsi que les caractéristiques sociales suivantes :

Respect des droits humains :

- Prévention des situations de violations des droits humains
- Respect du droit à la sûreté et à la sécurité des personnes
- Respect de la vie privée et protection des données

Gestion des ressources humaines :

- Dialogue social constructif
- Formation et gestion des carrières favorables au développement humain
- Promotion de la diversité
- Santé, sécurité et bien-être au travail

Gestion de la chaîne de valeur :

- Gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement
- Qualité, sécurité et traçabilité des produits

Ce produit n'utilise pas d'indice spécifique pour déterminer son alignement aux caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par ce produit est mesurée, sur chacun des fonds sous-jacents, par des indicateurs de durabilité. Leur description figure ci-dessous.

Au niveau de la valorisation dans le modèle d'analyse interne :

L'analyse ESG des titres détenus en direct dans chacun des fonds sous-jacents se fonde sur un modèle propriétaire qui repose sur une grille ESG interne. À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels des entreprises et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne.

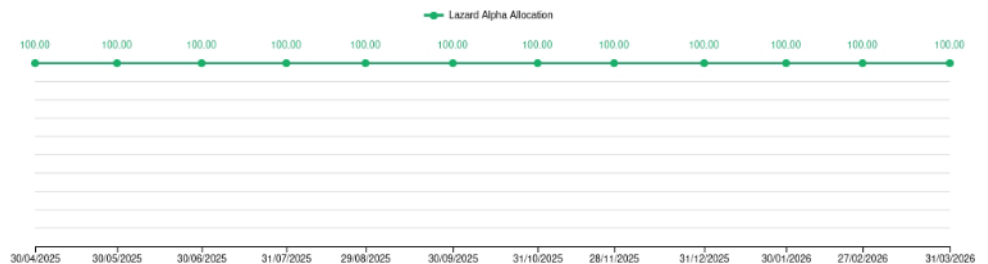
Cette note résulte d'une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du Conseil...) et qualitative (solidité de la politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...).

Chaque pilier E, S et G est noté entre 1 et 5 à partir d'au minimum cinq indicateurs-clés pertinents par dimension.

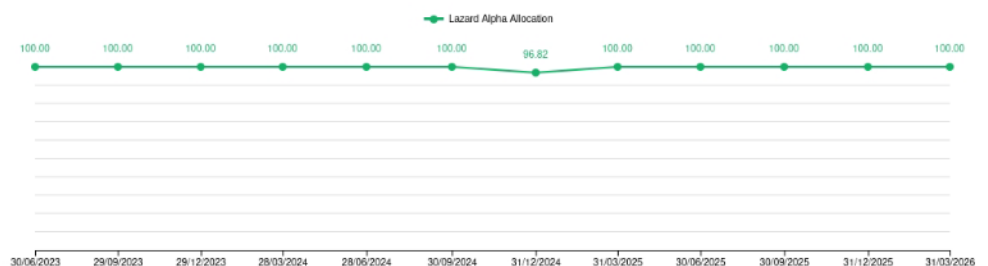
Ces notations ESG internes sont intégrées aux modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion actions et au processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

La méthodologie utilisée pour calculer les indicateurs figure dans la notice méthodologique ESG disponible sur le site Internet de la société de gestion.

Évolution de la part d'OPC article 8 et 9



● ... et par rapport aux périodes précédentes ?



Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les objectifs des investissements durables sont communs à l'ensemble des fonds sous-jacents.

La définition de l'investissement durable au sens de SFDR se fonde sur la sélection d'indicateurs qui manifestent d'une contribution substantielle à un ou plusieurs objectifs en matière environnementale ou sociale, étant entendu que ces investissements ne doivent pas causer de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Les indicateurs environnementaux retenus sont les suivants :

- Empreinte carbone (PAI 2)
- Intensité carbone (PAI 3)
- Augmentation implicite de température (ITR)
- Nombre de brevets « bas carbone » détenus

Les indicateurs en matière sociale retenus sont les suivants :

- % de femmes dans le management exécutif
- Nombre d'heures de formation pour les employés
- Couverture des avantages sociaux
- Politiques de diversité par le management

Les critères définis pour mesurer le « DNSH » sont communs à l'ensemble des fonds sous-jacents.

La contribution substantielle se mesure par l'application de seuils par indicateur. D'autres critères sont susceptibles d'être utilisés pour certaines entreprises de petite capitalisation en fonction des données disponibles.

Le tableau ci-dessous présente les règles (objectifs) fixées pour chaque indicateur ainsi que le résultat obtenu sur la période écoulée. Le résultat est la part moyenne du portefeuille investi dans les entreprises respectant ces critères, calculée sur une base trimestrielle. La part moyenne est calculée selon les positions moyennes constatées sur la période écoulée, couplées avec les données extra-financières en date de valeur de fin de période.

	Règle	Part moyenne du portefeuille
Empreinte carbone en M	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	0,57%
Intensité carbone	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	0,91%
Consommation d'énergie renouvelable	Comprise dans les 20% les plus faibles de l'univers de référence	1,18%
Intensité énergétique	Comprise dans les 20% les plus faibles de l'univers de référence	1,46%
Part des déchets utilisés réemployés, recyclés ou valorisés	Comprise dans les 20% les plus faibles de l'univers de référence	0,73%
Alignement à la Taxinomie européenne	Supérieur ou égal à 10%	1,93%
Approbation de la trajectoire par SBTi	Trajectoire et ses objectifs climatiques approuvés par la Science Based Targets initiative	2,49%
Part des activités bénéficiant d'une certification de qualité (ISO 14001 par ex.)	Voir présentation investissement durable www.lazardfreresgestion.fr	3,17%
% femmes dans le management exécutif	≤25%	2,35%
Nombre heures de formation pour les salariés	Comprise dans les 20% les plus élevés de l'univers de référence	0,97%
Taux d'absentéisme pour maladie et accident du travail	Comprise dans les 20% les plus faibles de l'univers de référence	1,28%
Ecart de rémunération entre hommes et femmes	Comprise dans les 20% les plus faibles de l'univers de référence	1,12%
Engagement dans la promotion du dialogue social	Voir présentation investissement durable www.lazardfreresgestion.fr	6,64%
Niveau d'implication dans le Pacte Mondial des Nations Unies	Voir présentation investissement durable www.lazardfreresgestion.fr	5,40%

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'absence de préjudice important est évaluée sur la base de l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR. En cas de couverture insuffisante de l'univers d'investissement pour certains indicateurs, des critères de substitution peuvent être exceptionnellement utilisés. Cette substitution est soumise au contrôle indépendant du département des Risques et de la Conformité. Les indicateurs de substitution sont également présentés sur le site internet de Lazard Frères Gestion à la rubrique "méthodologie de l'investissement durable" :

www.lazardfreresgestion.fr/FR/ESG-ISR/Notre-approche_147.html#section05."

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs des principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI) sont pris en compte à deux niveaux, pour chaque fonds sous-jacent :

- d'une part, ils sont intégrés à l'analyse interne de chaque titre suivi, effectuée par nos analystes-gestionnaires dans les grilles internes d'analyse ESG.
- de plus, ils sont utilisés pour évaluer la part d'investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Le respect de garanties minimales en matière de droits du travail et de droits de l'homme (principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) et des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail est un indicateur clé pour vérifier que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Nous vérifions donc si l'entreprise applique une politique de due diligence en matière de droits du travail selon les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (PAI 10) dans le cadre de notre process DNSH. Nous nous assurons également que les investissements réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en suivant une note de gouvernance d'un fournisseur de donnée et la note interne sur le pilier Gouvernance.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le modèle propriétaire d'analyse ESG des entreprises présentes en portefeuille prend en compte l'ensemble des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité (PAI).

Ces indicateurs sont intégrés aux grilles internes qui permettent la notation ESG du titre, prise en compte dans les modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion Actions et dans le processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

De plus, comme précisé ci-dessus, l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR est pris en compte dans la définition de l'investissement durable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

	Investissements les plus importants	Secteur	Pourcentage d'actifs	Pays
1	LAZARD EURO CREDIT SRI - ACTION PC EUR	OPC	18,76%	FRANCE
2	LAZARD EURO SHORT DURATION SRI - ACTION PVC EUR	OPC	11,98%	FRANCE
3	LAZARD FUNDS LAZARD GLOBAL BOND OPPORTUNITIES EC	OPC	8,83%	FRANCE
4	GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES EC	OPC	7,95%	FRANCE
5	LAZARD ACTIONS EMERGENTES I	OPC	6,13%	FRANCE

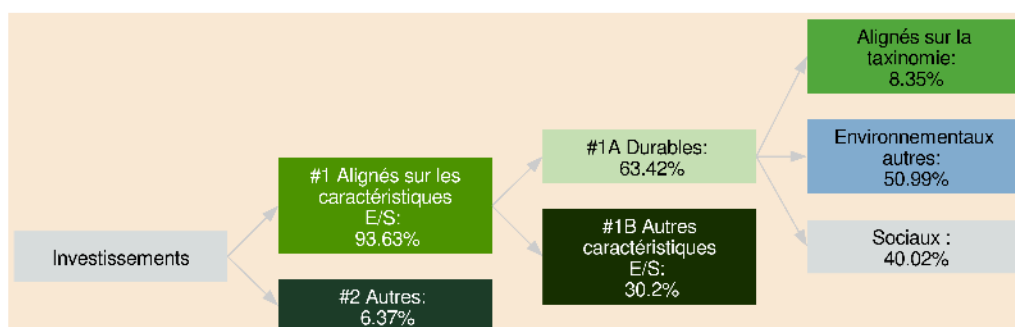
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
Du 01/04/2025 au 31/03/2026



L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation d'actifs ?



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

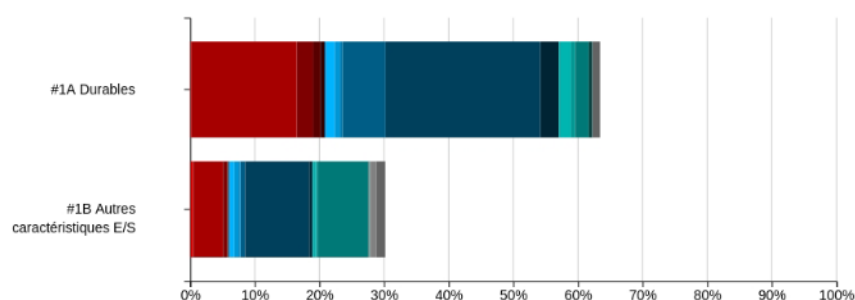
La catégorie #2 Autres inclut les investissements restant du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales non considérés comme des investissements durables.

Un investissement est considéré comme durable s'il respecte au moins une des règles présentées plus haut. Une entreprise peut ainsi être considérée comme durable au plan environnemental tout comme au plan social.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?



	#1A Durables	#1B Autres caractéristiques E/S
■ Agriculture, sylviculture et pêche	0.01%	0.06%
■ Industries extractives	0.15%	0.42%
■ Industrie manufacturière	16.35%	4.59%
■ Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2.52%	0.65%
■ Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	1.10%	0.09%
■ Construction	0.73%	0.20%
■ Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	1.52%	0.84%
■ Transports et entreposage	0.81%	0.85%
■ Hébergement et restauration	0.42%	0.08%
■ Information et communication	6.63%	0.70%
■ Activités financières et d'assurance	23.97%	9.97%
■ Activités immobilières	2.88%	0.49%
■ Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1.80%	0.51%
■ Activités de services administratifs et de soutien	0.66%	0.24%
■ Administration publique	2.10%	7.92%
■ Enseignement	0.01%	0.06%
■ Santé humaine et action sociale	0.53%	0.05%
■ Arts, spectacles et activités récréatives	0.06%	0.05%
■ Autres activités de services	0.01%	0.06%
■ Activités extra-territoriales		
■ OPC		1.02%
■ Secteur inconnu	1.16%	1.35%

L'exposition au secteur des combustibles fossiles était de 4,24% en moyenne sur la période.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?

☒ Oui :

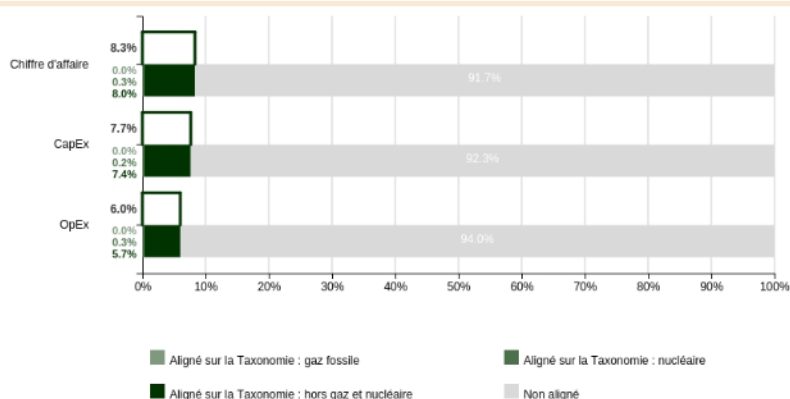
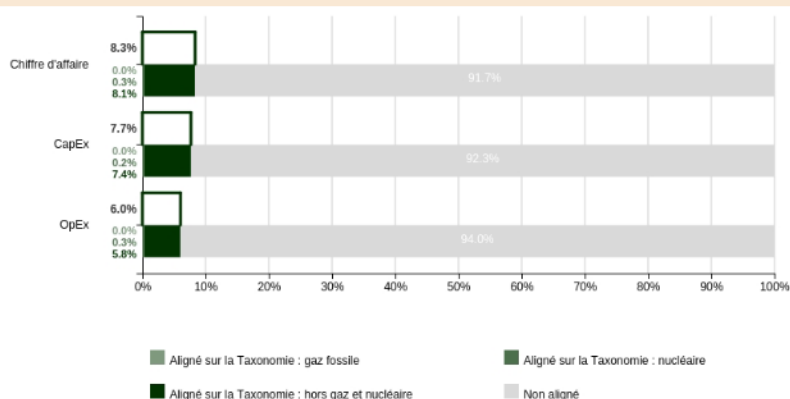
☒ Dans le gaz fossile

☒ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du chiffre d'affaires pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les obligations souveraines comprennent toutes les expositions souveraines.

Le calcul des pourcentages d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE se base sur des données estimées.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● **Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Lazard Frères Gestion ne dispose pas à la date de production de ce document des données nécessaires à l'identification de la part des activités transitoires ou habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable



● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE est de 50,99%.

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs environnementaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

La part d'investissements durables sur le plan social est de 40,02%.

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs sociaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



● **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

La catégorie « autres » est principalement composée d'OPC monétaires et de liquidités. Sur la période écoulée, la poche « autres » représentait en moyenne 6,37%.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les éléments contraignants utilisés dans le cadre de la stratégie d'investissement pour atteindre les objectifs environnementaux et sociaux promus par ce produit concernent la proportion minimale d'OPC article 8 ou article 9 au sens de SFDR : les fonds promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 dit "Règlement Disclosure" ou ayant un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 dit "Règlement Disclosure" représentent au minimum 90% des encours de cet OPC hors liquidités.



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier a les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

- En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

- Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable